

Appel et communiqué du 3 mars 2021

Il y a urgence vitale à aider les personnes au chômage ! Votez l'urgence et la Motion 2733

Les syndicats appellent le Grand Conseil à agir en urgence et à déclarer Genève exempte de sanctions à l'encontre des personnes au chômage.

Effet pervers des suspensions

La population est inquiète quant au sort des personnes au chômage. Preuve en sont les 5.000 signatures récoltées en quelques semaines seulement sur la plateforme Campax à l'appui de la lettre ouverte au chef du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé(1).

La lettre ouverte dénonce qu'il est absurde d'exiger la production de recherches d'emplois alors que l'économie marche au ralenti et que des branches sont fermées.

Et met le doigt sur l'effet pervers des suspensions d'indemnités prononcées en guise de sanctions à l'égard des personnes au chômage pour toute sorte de motif, dont à 2/3 pour insuffisance de recherches d'emploi. En privant ces personnes-qui ont déjà perdu 20 ou 30% de leur revenu et qui peinent à joindre les deux bouts- de la moitié de leur maigre revenu mensuel (la moyenne des pénalités est de 9 jours sur 21 jours indemnisés)- on leur enfonce la tête sous l'eau et on les pousse dans la spirale de la pauvreté et du recours à l'aide sociale.

1.051 personnes pénalisées en février 2021 à Genève perdent la moitié de leur revenu : il faut que cela cesse

Les autorités politiques ont pris nombre de mesures pour venir en aide aux entreprises. Il leur est demandé maintenant d'agir en soutien des personnes au chômage, dont le nombre ne cesse d'augmenter.

Alors que lors de la première vague de pandémie en 2020, l'OCE a mis la pédale douce sur les sanctions (444 en mars, 169 en avril, 406 en mai), dès octobre 2020 le bâton s'est remis en marche au même niveau qu'avant la pandémie.

En janvier 2021, ce sont 1057 personnes qui ont été sanctionnées pour une durée moyenne de la sanction de 9,9 jours. Les chiffres de février 2021 viennent de tomber : ce sont 1.059 personnes à avoir été sanctionnés, pour une durée moyenne de 9,1 jours. Cela ne peut plus continuer ainsi.

Il y a urgence !

Le Grand Conseil se réunit les 4 et 5 mars 2021. Il peut et doit agir en urgence pour venir en aide à une partie de la population fragilisée par la crise sanitaire et économique en décidant, comme le demande la Motion 2733 (2) :

- d'ordonner aux services du chômage de ne plus prononcer de sanctions à l'encontre des personnes au chômage pour toute la durée de la crise
- de suspendre l'obligation de produire des recherches d'emplois
- d'annuler avec effet rétroactif et de rembourser les personnes ayant subi des sanctions.

Un petit geste vital pour les personnes concernées

Nombre de personnes au chômage ont un petit revenu. Que reste-il pour payer le loyer, l'assurance maladie, la nourriture, des frais de santé ou dentaires ? Prenons un cas fréquent : un aide de cuisine à temps complet, sans enfants à charge, perçoit des indemnités mensuelles de chômage de 2.948 francs. Si on lui enlève 8 jours en pénalités, soit 1.080 francs, il reste moins de 1.900 francs, un montant plus bas que le minimum social.

Comment vivre et faire face à ses obligations avec un tel montant ? Impossible ! La situation est similaire pour les employés d'autres secteurs : culture, spectacle, loisirs, sports, commerce...

Le Grand conseil peut facilement remédier, en votant l'urgence pour la M 2733 et en décidant de déclarer Genève exempte de sanctions à l'encontre des personnes au chômage pour toute la durée de la crise.

Appel signé par SIT, CGAS, Action-Intermittence, Syndicat suisse romand du spectacle

Pour le SIT, Manuela Cattani, co-secrétaire générale, 079 292 84 90

Pour la CGAS, Davide de Filippo, président, 079 707 14 67

Pour Action-Intermittence, Fabienne Abramovich, 076 319 80 63

Pour le Syndicat suisse romand du spectacle, Jean Faravel, 078 891 68 90

(1) [Lettre ouverte ici](#)

(2) [Lien M 2733 ici](#)